

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2014 (20 HEURES)

SEANCE ORDINAIRE

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, le compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION ET INTERVENTION DE MONSIEUR BULOT, DIRECTEUR DU LYCEE AGRICOLE, SUR LE PROJET DE METHANISATION DU LYCEE AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE BRICQUEVILLE LA BLOUETTE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire accueille Monsieur Benoît BULOT, directeur du Lycée Agricole, dans ces termes :

« Soyez le bienvenu à Bricqueville-la-Blouette, vous êtes notre voisin et les Bricquevillais sont fiers d'avoir à leur porte un si bel établissement de formation. Avant de laisser la parole à Monsieur BULOT, je voudrais rappeler les contextes et les enjeux du déploiement de la filière méthanisation :

la lutte contre le réchauffement climatique constitue un des enjeux majeurs du XXI^e siècle engageant les pouvoirs publics vers des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec la sobriété efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables constitue ainsi une priorité partagée par l'Europe, la France et les collectivités locales. Dans ce contexte, la production de biogaz à partir de la méthanisation de sous-produits organiques constitue une solution intéressante à encourager ; c'est dans ce sens que le gouvernement a mis en place un dispositif de soutien à la filière méthanisation, reposant notamment sur des tarifs attractifs d'achat de l'électricité produite à partir de biogaz. Le territoire de la Manche, terre d'élevage et de transformation agro-alimentaire, dispose d'un gisement important de matières méthanogènes. Une étude d'opportunité réalisée par l'association biomasse Normandie, en 2011, fait ainsi état d'un potentiel de cinquante et une unités collectives de méthanisation à l'échelle de la région, représentant une source de biogaz qui permettrait une augmentation de 10% de la production d'énergies renouvelables régionales. Rien d'étonnant à ce que le lycée, dans son projet d'établissement dans l'axe stratégique n°3 " maintenir et renforcer les pratiques durables ", s'inscrive dans la recherche de la performance écologique et économique des exploitations avec un projet de création d'une unité de méthanisation. Cela doit s'inscrire dans le respect de l'environnement de l'habitat existant. Quelque soit l'opinion personnelle des élus qui composent ce conseil municipal, ils sont là pour représenter une opinion majoritaire des citoyens de la commune ; il conviendra par la suite de recueillir l'avis des habitants qui vivent ou vivront à proximité de cette unité. »

La parole est donnée à Monsieur BULOT qui remercie le conseil municipal de lui permettre de présenter le projet, projet qui est à l'étude. Monsieur BULOT remercie aussi Monsieur le Maire d'avoir dressé un rappel du contexte économique, écologique, voire même social. Il retrace la genèse du projet, projet qui est la création d'une unité de méthanisation voie sèche discontinue pour des gisements dont la teneur en matière sèche est supérieure à 20%. Le concept : le méthaniseur, composé de plusieurs digesteurs en béton, fonctionne de manière discontinue et les déchets à traiter qui y sont intégrés, subissent pendant un temps de séjour donné, une digestion anaérobie produisant du biogaz et du digestat solide. Deux cuves de percolats permettent d'inoculer et de lancer la production de biogaz à l'intérieur des cuves. Ces cuves isolées et chauffées sont connectées à chaque digesteur, la circulation choisie des percolats permet d'optimiser et de sécuriser la production de biogaz.

Le projet initial prévu au 20 janvier 2014, en conseil d'administration du lycée, était donc l'installation d'un méthaniseur ou plutôt de digesteurs étanches dans l'enceinte du lycée, digesteurs alimentés par huit exploitations agricoles situées dans un rayon de 10 kilomètres. gisement d'entrée de 7 430 tonnes. L'énergie produite en cogénération devait partir vers le réseau EDF et la chaleur devait être utilisée pour le chauffage de la piscine de Coutances, ce qui impliquait la construction d'un réseau de chaleur qui véhiculerait directement la chaleur produite par l'unité de méthanisation vers la piscine. Comme il manquait des ressources financières et des subventions non obtenues de l'Europe, ce projet initial n'a pu être envisagé.

Pour sécuriser ce projet et assurer une pérennité financière, le lycée agricole s'est tourné vers un acteur privé, l'entreprise Green Research, entreprise intéressée par la chaleur produite par l'unité de méthanisation pour la fabrication de granulés bois. Nouveau projet, même logistique, même apporteurs, même tonnages sauf que la chaleur produite n'irait pas à la piscine mais à l'unité de granulation qui serait construite à côté de la méthanisation donc qui entraînerait la suppression du réseau chaleur ; l'électricité produite irait toujours sur le réseau EDF. Au niveau financement, création d'une SEM (société d'économie mixte). L'implantation de ce nouveau projet se ferait sur la réserve foncière du conseil général située sur la voie communautaire n° 2, juste derrière le château d'eau avec l'achat d'un terrain à un particulier. Avantage pour le lycée, d'abord une question de sécurité ; les tracteurs ne rentreraient pas par le site du lycée (ce serait isolé des habitations) , de plus il y aurait une desserte facile des matières et surtout pas de voirie à renforcer ou à aménager pour le lycée agricole. Aspect technique, par l'intermédiaire de granulés de bois, il pourrait être envisagé la mise à disposition d'une chaudière spécifique à la piscine de Coutances qui pourrait ainsi être chauffée.

En résumé :

les partenaires :

- méthanisation : Naskéo environnement
- granulation : Green Research
- EPLEFPA de Coutances
- agriculteurs apporteurs
- CG 50

la valorisation pédagogique :

- créer des formations diplômantes (lien avec les universités de Cherbourg et de Caen)
- recenser les besoins des entreprises dans la région en formation et les profils types
- spécificité de Coutances : en faire un laboratoire de l'économie verte en Basse-Normandie
- granulation et méthanisation qu'il est possible de valoriser.

l'implantation :

- hypothèse 1, au tout début du projet, lycée agricole - voirie 73 000 €
- hypothèse 2, terrains appartenant au CRBN – voirie 41 847,70 €
- hypothèse 3, terrains appartenant au CG 50 pour moitié et à un particulier pour l'autre moitié – voirie : néant, proximité du raccordement EDF. A ce jour, en attente de la décision de l'agriculteur qui devra, dans cette hypothèse, vendre ses terrains.

Le projet est toujours à l'étude, bien que validé dans son principe au niveau régional mais il doit l'être aussi au niveau du ministère.

Les conseillers sont amenés à poser leurs questions : Madame BUFFARD trouve que l'on ne se rend pas bien compte de la taille du méthaniseur et Monsieur BULOT de répondre que cela représente un garage de 3 mètres de large sur 5 mètres de haut et sur 15 mètres de long, soit un hangar agricole, Madame LEREBOURG ajoute qu'en plus, il faudra y ajouter le bâtiment pour granulation.

Madame LEREBOURG s'inquiète pour la voirie, par où vont passer les agriculteurs qui vont venir décharger leur matière organique, sachant que les exploitations concernées sont autour de Coutances (Brainville, Blainville, Gratot, Heugueville, Orval, Quetteville et Lingreville), vont-ils passer par la route des Greneries, la route du Bois ou celle de la Gardinière et d'ajouter que bien évidemment c'est ce qui intéresse les riverains.

Pour Monsieur LEGER, les agriculteurs apportent gratuitement leur fumier, quel est alors l'intérêt de ces agriculteurs ? D'autre part, à quoi correspondent les tonnages, est-ce que cela correspond à un surplus ou est-ce que les agriculteurs vont devoir attendre la fin de la transformation pour pouvoir remettre de l'engrais sur leurs terrains et alors avoir recours à un apport d'engrais chimiques qui aurait pour conséquence de polluer. Et Monsieur BULOT de répondre premièrement que les agriculteurs seront rémunérés pour leur apport de matière organique et deuxièmement qu'ils repartent avec le DIGESTAT qui est un engrais totalement naturel ; Monsieur LEGER souhaite savoir si, dans leur charte, les agriculteurs auront bien l'obligation de remettre de la matière organique sur leur terrain ; Monsieur BULOT précise que le schéma est le suivant, les agriculteurs apportent leur fumier et repartent avec le DIGESTAT.

Monsieur ROTT souhaite savoir pourquoi l'on passe d'un projet pédagogique adossé à l'exploitation du lycée agricole et donc limité au lycée agricole, à un projet qui va chercher huit milieux différents de production ; Monsieur BULOT explique que premièrement le projet limité à la dimension du lycée agricole n'avait aucun sens économiquement et que deuxièmement, l'appel à projet reposait sur un projet collectif avec pour objectif de travailler en collectif.

Monsieur SAUVEY souhaite savoir à quel moment se situera la phase de décision et Monsieur BULOT de répondre que cela fait quatre ans que l'établissement travaille sur le projet et qu'il serait bien que cela se décide en 2015 avec les travaux en 2015 et le fonctionnement de la station en 2016.

Madame FERRAND s'interroge sur les problèmes d'odeurs pour les riverains de l'usine de méthanisation. Monsieur BULOT rappelle qu'il faut bien faire la distinction entre matière liquide et matière sèche. La matière liquide dégage, en effet, des odeurs nauséabondes alors que la matière sèche ne sent pas plus que l'ensilage ; le DIGESTAT ne sent rien, c'est de la tourbe.

Madame LEREBOURG se demande ce qu'il en est en cas de fuites. Pas de fuite possible car la méthanisation nécessite une étanchéité totale. Pour Monsieur ROTT, cette méthanisation est mise en place pour réduire les effluents, alors ne serait-il pas mieux que chaque agriculteur sur son propre site trouve sa solution plutôt que de regrouper huit agriculteurs sur un seul site, ce qui entraîne forcément des nuisances au niveau de la circulation ?

Pour répondre à la demande d'un conseiller de faire participer le public présent dans la salle, Monsieur le Maire précise que c'est une réunion de conseil, que de toute façon rien n'est fixé actuellement, qu'il y a d'autres hypothèses pour l'implantation hors de la commune et qu'on a encore le temps de faire des réunions et d'organiser tout cela.

Monsieur ROTT demande s'il ne serait pas envisageable que le lycée agricole organise des réunions publiques. Et Monsieur BULOT de répondre qu'il est bien évident qu'avec un tel projet, à un moment donné, la population sera associée. Monsieur LEGER pose la question de savoir si la population sera associée ou bien mise devant le fait accompli. Monsieur BULOT rappelle que le lycée agricole n'est pas là pour imposer quoi que ce soit et que lorsqu'il fait quelque chose, c'est en lien avec les élus et donc la population, les élus locaux relayant un peu l'avis de la population. Il est bien évident que si les élus locaux s'opposent au projet, cette opposition sera prise en compte. Monsieur le Maire rappelle ce qu'il a dit en début de réunion, à savoir que les élus locaux sont là pour représenter l'opinion majoritaires des citoyens.

Le conseil municipal remercie Monsieur BULOT pour son exposé. La situation n'étant pas arrêtée, le conseil municipal n'a pas lieu de se prononcer.

DELIBERATION POUR CONTRAT DE MAINTENANCE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BRICQUEVILLE LA BLOUETTE

Accord des conseillers à l'unanimité pour reporter la décision au prochain conseil.

DELIBERATION POUR REVERSEMENT DES FONDS D'AMORÇAGE DES RYTHMES SCOLAIRES 2014-2015 AU BUDGET COMMUNAUTAIRE DE SAINT MALO DE LA LANDE

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'État a mis en place la dotation du fonds d'amorçage des rythmes scolaires.

Pour obtenir cette subvention, chaque commune de la Communauté de communes de Saint-Malo de la Lande devait en faire la demande. La communauté de communes s'est chargée du projet.

Sous réserve des conditions d'éligibilité, le versement de la dotation interviendra sur le budget de chaque commune.

La communauté de communes ayant la compétence des rythmes scolaires, il y a lieu de délibérer afin de reverser ces fonds au budget communautaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette donne un avis favorable à ce transfert de fonds.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROTT rend compte de la réunion avec Monsieur MENVEU, Inspecteur d'Académie. Aucun problème pour la continuité de la classe sur le site de Bricqueville-la-Blouette pour les deux prochaines années, il n'y a à priori aucune menace.

Monsieur ROTT relance l'idée d'une nouvelle forme de restauration pour la cantine de l'école de Bricqueville la Blouette. Réflexion en cours.

Monsieur LE TYNEVEZ rend compte de la réunion de la CLECT. Elle est en train de finaliser son travail et le 2 décembre prochain votera les chiffres définitifs. Le 17 décembre, le conseil communautaire votera à son tour, puis chaque conseil municipal devra faire de même avant le 31 décembre 2014.

Prochain conseil prévu le lundi 22 décembre 2014 à 20 heures.